

n'y a donc rien qui nous lie dans un sens ou dans l'autre, sauf le rendement de nos actions actuelles à leurs détenteurs, et l'intérêt que nous avons à pousser aussi loin que possible le point de vue canadien dans nos opérations, depuis le sommet jusqu'à la base.

Le président: Sénateur Prowse?

Le sénateur Prowse: Examinons maintenant la rédaction. Quelle quantité d'articles achetez-vous directement de rédacteurs canadiens? Je sais que le magazine achète des droits de reproduction surtout.

M. Zimmerman: Oui.

Le sénateur Prowse: Quel est le pourcentage approximatif de ces textes nouveaux que vous utilisez dans le magazine, et quelle part de ces textes achetez-vous?

M. Zimmerman: J'imagine que nous parlons ici non pas d'articles que nous publions de nouveau, mais de nouveaux articles obtenus de rédacteurs canadiens en vertu d'un véritable contrat ou en vertu d'une entente entre notre éditeur et l'écrivain canadien.

Le sénateur Prowse: Oui.

M. Zimmerman: J'aimerais laisser M. Ralph Hancox répondre à cette question.

M. Ralph Hancox, rédacteur-gérant, The Reader's Digest: Je crois que M. Zimmerman a déclaré dans ses remarques préliminaires que nous travaillons présentement avec quelque 50 écrivains canadiens à des projets divers. Je crois qu'il serait trompeur de vous donner des chiffres pris au hasard parce que nos opérations s'étendent sur une longue période et qu'il faut souvent jusqu'à un an pour les mettre au point. Je crois aussi que dans l'annexe que vous avez devant vous se trouve une liste d'auteurs canadiens qui est assez représentative du genre de relations que nous avons et d'articles d'auteurs canadiens que nous publions. J'hésite à vous donner ces chiffres en termes de pourcentage parce qu'il s'agit de travaux qui chevauchent. Nous examinons en ce moment dans l'immédiat une dizaine de travaux, une trentaine à court terme et environ de 40 à 45 à plus longue échéance, tout en versant continuellement quelque chose aux auteurs. Nous donnons une garantie lorsque nous acceptons le premier manuscrit et nous complétons la somme au moment de la publication. Dans le numéro de février, vous voyez comme premier article important un reportage intitulé «The Day the Police Went on Strike» de Gerald Clark, rédacteur du *Montreal Star*. Il avait écrit cet article pour le magazine du *New York Times*, mais il a profité directement de sa publication au Canada car il a touché les droits de reproduction.

Le sénateur Prowse: Lorsque vous obtenez des droits de reproduction, les achetez-vous de la maison d'édition ou de l'auteur?

M. Hancox: Nous avons une formule générale qui varie selon la répartition des droits que nous acquérons. Nous disons par exemple à l'éditeur: «Si vous détenez les droits à cet article, nous aimerions le publier; nous payons tant de dollars pour ces droits.» Tout dépend si nous voulons obtenir les droits au Canada ou les droits aux États-Unis et dans le monde qui sont partagés à raison de 60 p. 100 à l'auteur et 40 p. 100 à l'éditeur. Lorsque l'auteur et l'éditeur sont d'accord, nous leur expédions leur chèque. Certains éditeurs nous disent: «Nous sommes d'accord, mais nous préférons partager à 75 p. 100 pour l'auteur et 25 p. 100 pour l'éditeur». Tout dépend encore une fois des ententes qu'ils ont avec l'auteur. En réalité, ils en profitent tous les deux.

Le sénateur Prowse: Je remarque, lorsque j'examine...

M. Zimmerman: On a soulevé une question intéressante ici et j'aimerais vous la résumer brièvement. Il n'y a pas de pourcentage-limite. Ce que nous recherchons, c'est surtout des œuvres d'intérêt universel et, évidemment, d'un intérêt canadien particulier au-delà de cet intérêt universel, et des œuvres qui répondent à nos normes. Nous en cherchons toujours davantage et la quantité n'en est pas limitée.

Le président: Sénateur Sparrow?

Le sénateur Sparrow: Vous avez fait allusion à une réserve internationale commune dans laquelle vous pouviez puiser des articles. Achèteriez-vous des articles directement de l'entreprise mère?

M. Zimmerman: Oui.

Le sénateur Sparrow: Un fort pourcentage?

M. Zimmerman: Cela fait partie de nos redevances.

Le sénateur Sparrow: Je vous demande pardon?

M. Zimmerman: Cela fait partie de nos redevances. Lorsque nous disons «directement de l'entreprise mère», il s'agit de ce que M. Hancox a appelé la réserve commune. Il soumet des articles à cette réserve; chaque rédacteur international en soumet et la réserve est constituée d'articles qu'ils ont repérés dans d'autres périodiques et de bonnes idées qu'ils ont mises au point et dont ils peuvent confier la rédaction aux pigistes qu'ils trouvent particulièrement qualifiés en la matière, ou à l'un de nos nombreux rédacteurs itinérants qui serait particulièrement apte à le faire.